

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AC694

présenté par
M. Portier**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	10 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	10 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le budget des bourses sur critères sociaux afin de permettre aux étudiants les plus modestes de faire face à la hausse du coût de la vie étudiante.

Les étudiants comptent parmi la frange la plus pauvre de la population :

- 26 % des étudiants interrogés déclarent vivre de manière précaire
- 56 % disent rencontrer des difficultés financières au point de réduire leur alimentation
- 38 % peinent à payer leur loyer.
- 27,1 % des étudiants vivraient sous le seuil de pauvreté (correspondant à 60 % du niveau de vie médian des étudiants, soit 454 euros)

Afin de ne pas dissuader les bacheliers issus de familles modestes de ne pas poursuivre leurs études, il est proposé d'augmenter les bourses sur critères sociaux afin de leur permettre d'étudier dans des conditions plus sereines.

C'est pourquoi, cet amendement propose de transférer 10 millions d'euros de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » au sein du programme 193 « Recherche spatiale » pour abonder 01 « Aides directes » du programme 231 « Vie Etudiante » de 10 millions en CP et en AE